

des Princes &c. Novemb. 1713. 307
ziani, de Namur, de Rouffillon, de Cerdagne, de Windischmarck, de Portenau, de Biscaye, de Molina, de Salins, de Tripoly, & de Malines &c.

On voit qu'en retranchant de ces titres, ce qui n'y est posé que pour le faste, & qui appartiennent aux Couronnes de France, d'Espagne, de Portugal, aux Ducs de Savoie, de Wirtemberg, aux Républiques de Venise, Genes, Algiers, Tripoly, & à plusieurs autres Souverains; il reste encore des Couronnes à la Maison d'Autriche, pour charger un superbe Char de Triomphe. Sans doute que les Ministres qui ont dressé cet Aête, ont reconnu que Sa Majesté I. n'avoit ni droit ni aucun legitime titre sur les Duchez de Baviere, Mantoüe, la Mirandole, Electorat de Cologne, Principauté de Liege, Sabionete, Marquisat de Concordia, Comachio, & plusieurs autres Seigneuries, que la Maison d'Autriche possède, ou qu'elle a aliéné, & dont la justeresstitution est une des principales conditions de la Paix à faire avec Elle. Car si l'on avoit crû de pouvoir les garder, & les annexer à sa vaste Monarchie, on n'auroit pas obmis d'en inserer le titre dans une pièce, qui, pour la rendre publique, a été imprimée & affichée dans tous les Etats de l'Empire, tant en Allemand qu'en François.

IV. Voici quelques raisons alleguées dans cette Déclaration de guerre; on dit, que
1) feu l'Empereur Leopold, sur les avis &
2) conseils unanimes des Electeurs, Princces
3) & Etats de l'Empire, & aux pressans dé-
4) sirs de la Couronne d'Angleterre & des
5) Etats Généraux des Provinces Unies; se